VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère de Huit Beaux Lots

Dans le Septième District,

Convenables pour sites de fabrique ou profitables dans un but de spéculation.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 24 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, à la folle enchère, conformément avec l'article 2611 du Code civil revisé, pour le compte de Will J. Morgan, premier acheteur, lequel n'a pas rempli les conditions de adjudication à lui faite le 8 juin 1905, dans l'affaire de W. H. Howcott vs Ellen Slidell et No 73 308 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, vendu en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour, Division A, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit certains lots de terre situés dans le septième district de cette ville et décrits comme lots Nos 1, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 6, dans l'ilet 648 (autrefois ilet 303 B), lesdits lots sont contigus et mesurent ensemble 120 pieds sur la rue Old Ivery, 296 pieds de face à la rue Jefferson (Joliet), 138 pieds de face sur le Chemin Cequille du Canal de la Nouvelle Orléans et 236 pieds sur la ligne séparant lesdits lots des lots Nos 2 et 9 d'après le plan de L. J. Pilié, daté le 12 janvier 1838.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1905, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant M. W. Patton, notaire aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 17 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de François Lafon ou Laffont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 76,946—Division C—Attendu que Mme Adèle Peytral, femme divorcée de François Lafon ou Laffont, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lafon ou Laffont, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. L. Labatt, avocat.

13 août—13 17 22

Succession de Joseph Plecchia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,648 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Delia Rapp, veuve de Joseph Plecchia, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

6 août—6 10 15

Succession de Max ou Marx Reckmer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 76,894 — Division A — Attendu que Joseph J. Bruck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Max ou Marx Reckmer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGlynn, avocat.

4 août—4 8 13

Succession de Mme Julia C. Wiggins ou Wiggins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,675—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

4 août—4 8 13

Succession de Charles I. Kiehl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76,851—Division B—Attendu que Mme Erminie Wright, veuve de Charles I. Kiehl, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles I. Kiehl, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat.

4 août—4 8 13

Succession de Vincenzo Defatto.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,909—Division A—Attendu que Joséphine Defatto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vincenzo Defatto, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Conrad G. Collins, avocat. 9 août—9 13 18

Succession vacante de Denis Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 76,676—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 août—4 8 13

Succession de August Roy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,029—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

5 août—5 9 14

Succession de Peter Costa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,864—Division E—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Costa, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance avocat. 5 août—5 9 14

Succession de Mme Ethel A. Ham, femme de Philip Schumacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 76 918—Division A—Attendu que Philip Schumacher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ethel A. Ham, femme de Philip Schumacher, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Rosser, Jr., avocat. 10 août—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE MME ELIZABETH BASCH.

No 76,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 juillet 1905, et signé le 13 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, représentées par le certificat No 1215 de la valeur au pair de cent dollars chacune.

(PROPRIETES IMMOBILIERES.

1° Un intérêt indivis d'une moitié d'un certain morceau triangulaire ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Vieille Levée), Peters et Conti; ledit ilet étant désigné par la lettre A, et ladite portion de terre mesure 60 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 64 pieds 6 pouces et 3 lignes de façade rue Peters, 10 pieds 2 pouces et 7 lignes sur ou à l'apex du triangle formé par la jonction des rues Peters et Decatur; et 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et là faisant face sur une allée publique, 10 pieds de largeur, s'étendant de la rue Decatur à la rue Peters.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage servant comme un atelier de harnais et un atelier de forgeron. A la jonction de deux grandes voies et près des chemins de fer et des quais. Un placement qui promet.

2° Le cottage simple en bois à un étage No 2834 rue Colisée, retiré de la banquette et contenant 6 chambres, grande cour de côté, etc. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, autrefois Plaquemine, Sixième, Chestnut et l'avenue Washington, désigné sur un plan du faubourg Livaudais comme suit: Une moitié du lot No 6, mesurant 25 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces entre lignes parallèles.

3° Le cottage simple en bois à un étage No 2840 rue Colisée retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, etc.; le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite et est désigné par le No 42, sur un croquis de voyer par D. M. Broenan, député voyer de ville, daté le 3 juillet 1905 et mesurant 18 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Colisée sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

4° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2842 et 2844 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres, etc., de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, il est désigné par le No 43 sur le susdit devis par Broenan, et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

5° Le cottage simple en bois à un étage No 2846 rue Colisée, contenant cinq chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, il est désigné par le No 44 sur le susdit devis par Broenan, et mesurant d'après cela 20 pieds de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 2848 et 2850 rue Colisée, retiré de la banquette, et contenant galerie, 4 chambres sur un côté et 3 chambres de l'autre côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus cinquièmement décrite; il est désigné par le No 45 sur ledit devis par Brennan et mesurant d'après cela 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur 128 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur entre ligne parallèles.

7° Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, Nos 1420 et 1422 rue Sixième, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Colisée (autrefois Plaquemine) et Prytanée, désigné par le No 17 et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les six propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage, entourées par des rues pavées. Un placement payant ou bon pour des "homes."

8° Le cottage triple en bois à un étage, Nos 3143, 3145 et 3147 rue Laurel, coin de la rue Harmonie, contenant 3 chambres dans chaque maison. Aussi le cottage en bois à un étage No 913 rue Harmonie, dans le fond de la propriété ci-dessus contenant 3 chambres.

Les améliorations sont construites sur un lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Harmonie, Constance et Neuvième, mesurant 45 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Laurel, 101 pieds plus ou moins de face et profondeur à la rue Harmonie, 100 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 8 et 35 pieds 10 pouces sur la ligne du fond. Ledit lot fermant le coin des rues Laurel et Harmonie. Près du centre commercial du Marché de la rue Neuvième et plusieurs lignes de chars urbains. C'est le genre de placement que le peuple ayant des moyens modeste cherche.

9° Le magasin et résidence double en bois à un étage Nos 2931 et 2933 rue Saratoga, coin Septième, contenant magasin, 3 chambres sur l'encoignure et 4 chambres de l'autre coté; le lot de terre est situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Saratoga, autrefois St Patrick, Franklin, autrefois St David, Sixième et Septième et désigné par le No 50 sur un croquis de voyer par D. M. Broenan, député voyer de ville, daté le 1er juillet 1905, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles; ledit lot formant l'encoignure des rues Saratoga et et Septième.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 2927 et 2929 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet et est contigu à la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, il est désigné par le No 51 sur le susdit devis par Broenan du 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 2923 et 2925 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu à la propriété ci-dessus dixièmement décrite; il est désigné par le No 52 sur ledit devis par Broenan du 1er juillet 1905 et mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

12° Deux certains lots de terre pour construire, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite. Ils sont désignés par les Nos 53 et 54 sur le susdit devis par Broenan, le 1er juillet 1905, et mesurant d'après cela comme suit: Le lot No 53 mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Saratoga sur une première profondeur de 90 pieds, de là à un angle droit et vers la rue Sixième, 18 pieds 9 pouces, de là à une deuxième profondeur de 60 pieds, de là vers la rue Sixième 13 pieds, 7 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Le lot No 54 mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga, par une première profondeur de 90 pieds, de là vers la rue Septième, 14 pieds, delà à une deuxième profondeur de 60 pieds, delà vers la rue Septième 18 pieds, 5 pouces, delà 150 pieds à la rue Saratoga. Les dits lots sont contigus. Le lot No 53 est contigu au lot No 52 et le lot No 54 est contigu au lot 55 comme ci-après décrites.

13° Le cottage double à un étage en bois, Nos 2909 et 2911 rue Saratoga, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 54 ci-dessus décrit; il est désigné par le No 55 sur ledit devis par Broenan du 1er juillet 1905, et mesurant 35 pieds 2 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun avec l'allée et le lot No 56 ci-après décrit.

14° Le cottage double en bois à deux étages No 2905 et 2907 rue Saratoga contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite, et contigu au lot No 55 ci-dessus décrite, désigné par le No 56 sur le susdit devis par Broenan, le 1er juillet 1905 et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun, et le lot No 55 ci-dessus décrite avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 57 ci-après décrit.

15° Le cottage double en bois à un étage Nos 2901 et 2903 rue Saratoga, à l'encoignure de la rue Sixième, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

le même district et ilet que la propriété ci-dessus neuvièmement décrite et est contigu au lot No 56, ci-dessus décrit, il est désigné par le No 57 sur le susdit devis par Broenan, le 1er juillet 1905 et mesurant d'après cela 27 pieds 5 pouces de face à la rue Saratoga sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Sixième avec l'usage d'une allée 4 pieds de largeur sur 33 pieds de profondeur en commun et le lot No 56 ci-dessus décrite, et ledit lot formant le coin des rues Saratoga et Sixième.

Les propriétés ci-dessus de la rue Saratoga sont près des lignes de chars urbains et sont le genre de placement qui rapporte de grands revenus sur le capital investi et devrait attirer l'attention du petit capitaliste.

16° Le cottage simple en bois à un étage No 824 rue Milan, retiré de la banquette et contenant 5 chambres et grande cour sur le côté; le lot de terre est situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Milan, Berlin et Constance, désigné par le No 18 de l'ilet No 29, et mesurant en mesure américaine 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage qui s'améliore, près de toutes les convenances.

17° Un certain et de terre ensemble avec tout les droits, privilèges, coutumes, voies servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la village de Kenner dans la paroisse de Jefferson désigné par le No 111, sur un plan du dit village de Kenner dressé par W. Thornton Thompson, ingénieur civil le 2me jour de mars 1855 et déposé en ce bureau pour référence. Le dit lot mesurant 192 pieds de face à la rue Jackson entre les avenues Front et Kenner sur une profondeur semblable entre lignes parallèles de 192 pieds, étant la même propriété acquise par Jacob Rasch par achat du Minor Kenner par acte passé pardevant Hilary Breton Cénas un notaire, et et pour la paroisse d'Orléans, Lne., le 19me jour de mai 1855, ledit acte dûment enregistré en le Bureau des Transferts de la Paroisse de Jefferson, Lne., dans le livre des transferts E, folio 566.

La ville de Kenner est une ville progressiste, sur le Fleuve Mississipi et sur la ligne de deux grands chemins de fer de ceinture et à une petite distance au dessus de la ville.

Conditions — Pour les actions, comptant, pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les autres clauses usuelles et coutumière de sécurité et l'assomption des taxes dûs et exigibles en 1905 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S PAKERSON, avocat.

16 juil—16 23 30—aug 6 13 17

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 22 AOUT 1905.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

SUCCESSION DE WILLIAM R. HARNAN

No 76,422 —Division B—Cour Civile de District.

CETTE ADMIRABLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 1918 RUE GRAVIER.

Avec améliorations modernes dans le vrai centre du Troisième Ward,

A dix minutes de marche des rues Canal et Royale.

Moi, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié de la paroisse d'Orléans, en vertu d'un ordre du juge W. B. Sommerville, signé le 14 juillet 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, Ste Jane et Bolivar, désigné par le No 5 et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Aux conditions d'un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets, liens de vendeur, d'un et deux ans portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; pardevant James J. Wenlfs, notaire, et les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur et un dépôt de 10 0|0 devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

McCloskey & Benedict, avocats.

19 juil—19 23 30—août 6 13 20 22

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement pour Epicerie et Résidence, (cottage double), No 2531-2533 rue Annonciation, à l'encoignure de la rue Troisième

Joli cottage simple No 2527 rue Annonciation, près de la rue Troisième.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI le 31 août 1905.

Succession de Mme Mariana Drumm No 73,175 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 31 août 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 19 juillet 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre situé et étant et se trouvant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Deuxième et Troisième, mesurant 55 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et façade à la rue Troisième, étant le tout du lot désigné comme lot No 19, moins 29 pieds 8 pouces, pris du fond dudit lot; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois à un étage avec mansarde et couvert en ardoises, contenant de chaque côté environ 7 chambres, citernes, hangars, etc., et connu comme 2531-2533 rue Annonciation, à l'encoignure de la rue Troisième. La moitié de l'encoignure est occupée par une épicerie. No 2527 rue Annonciation est un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 6 chambres, vestibule, citerne, hangar, etc. Les propriétés ci-dessus seront vendues séparément.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans à 8 0|0 de la date de l'adjudication, payable annuellement, et toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire, déposer 10 0|0 du prix de l'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur, 806 rue Perdido.

J. H. Ferguson, Esq., avocat

20 juil—30—août 6 13 20 27 30 31

E. A. ANDRIEU.

— Successeur de —

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

— 6366 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1311 RUE ST-FERDINAND.

Successions (consolidées) de Mme Mary Hubbard & John Monahan—No 76,583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 14 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 août 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 10, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Villere et Urquhart, sur un plan marqué No 2, fait par L. Reisenstein, voyer, daté le 22 février 1859, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, ledit lot mesurant 21 pieds de face à la rue St Ferdinand par 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple contenant environ trois chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an en des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant James J. Wenlfs, notaire, devant contenir toutes les clauses coutumières de sécurité, les taxes de 1905 devant être assumées par l'acquéreur, le transfert de la police d'assurance.

13 août—13 20 27—sept 3 10 14

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Jesse H. Massie, No 74,830, ledit ordre daté et signé le 14 juillet 1505, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 août 1905, à midi, la propriété ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St Pierre, Miro et Galvez, désigné par le numéro deux sur un plan fait par Brette, architecte, et annexé à un acte passé pardevant Charles V. Foulon, ancien notaire, le 17 avril 1849; ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente six pieds huit pouces de face à la Promenade Carondelet sur cent quinze pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, et cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes plus ou moins sur l'autre ligne de profondeur. Les améliorations consistant en une maison simple connue comme le No 2215 Promenade Carondelet.

2° Un certain lot de terre ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 23 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 1er mars (ou le 31) 1858 et déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds de face à la rue Magnolia sur cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme No 1042 rue Magnolia.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 449, borné par les rues Claiborne, Erato, Clio et Willow, ledit lot a été originalement désigné par le No 16, mais est maintenant désigné par la lettre A sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 22 juin 1889 et annexé à un acte pardevant Charles B. Upton, notaire, de la date du 6 octobre 1896; lequel dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt deux pieds, huit pouces et sept lignes, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 1222 rue S. Claiborne.

4° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 471, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Upperline et avenue Washington, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 mai 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant Charles B. Upton, notaire, le 6 octobre 1886, lesquels dits lots mesurant comme suit, à savoir: le lot No 3 mesurant trente trois pieds de face à l'avenue Washington, trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, soixante quinze pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 2, et soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 4. Le lot No 4 mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Upperline, trente trois pieds de face à l'avenue Washington, soixante neuf pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du lot No 3, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5. Le lot No 5 mesurant trente six pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Upperline, trente six pieds de face à l'avenue Washington, soixante trois pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No 4, et cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 6 et le lot No 6 mesurant quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds de face à l'avenue Washington, quarante deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Upperline, cinquante sept pieds trois pouces et une ligne sur la ligne du lot No 5 et quarante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No 7, une rangée de résidences connues comme les Nos 3706-08-10-12 avenue Washington.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Rousseau et St Thomas (autrefois Fulton), désigné par le numéro sept sur un plan particulier fait par William L. Atkinson, dans le mois de février 1836. Ledit lot mesurant trente et un pieds six pouces de face à la rue Washington sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en un joli cottage double contenant cinq chambres, office de chaque côté, dépendances, etc.

4° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 6 sur un plan par B. Buisson, voyer, et daté le 25 avril 1836, déposé en l'étude de F. Grimmer, ancien notaire. Ledit ilet étant borné par les rues Chipouwa, Harmonie, Pleasant et Annonciation, et ladite portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cinquante neuf pieds de profondeur sur la rue Harmonie. Ladite portion de terre formant partie des lots Nos 16 et 17 sur ledit plan. Les améliorations consistant en quatre corps de logis ayant trois chambres à chaque appartement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière par les clauses usuelles pour garantir le paiement desdits billets. L'acquéreur ou acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumer en plus de son ou leurs enchères les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en l'année 1905. Actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur ou acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY Encanteur.

W. A. Wenck, avocat pour les demandeurs.

Bernard Broenn, avocat pour les défendeurs. 16 juil—16 23 30—sept 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph L. Herwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,637 — Division E — Attendu que Ernest Charles Louis Herwig, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph L. Herwig, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Girault Farrar, avocat.

7 août—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Spéculation, Nos 757-61 rue Tchoupitoulas, coin Julie.

Propriété Cottage double, Nos 3208-10 Avenue Tulane, et Effets Mobiliers.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, 7 SEPTEMBRE, A MIDI.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, paroisse d'Orléans, Dossier No 76,647, dans l'affaire intitulée succession de Mme Veuve P. Finegan, ledit ordre daté et signé le 2 août 1905, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 septembre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Notre Dame et Magasins, désignés comme lots numéros un et deux; ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Julie, et mesurant vingt deux pieds deux et demi pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade de cent trois pieds et quatre pouces à la rue Julie, et une profondeur de quatre vingt dix huit pieds sur la ligne le séparant du lot No 2. Le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face